

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
Mme Elizabeth REVEL	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Gaston FOUCHERES	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin" - Demande de subvention pour le programme des actions 2013

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006 a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. La vigne et le vin n'étaient, jusqu'en 2006, pas représentés dans les programmes de l'UNESCO : il était donc particulièrement important que cette chaire « Vin et Culture », unique au monde, s'installe en Bourgogne, lieu dont la diversité des terroirs et la richesse du patrimoine sont universellement reconnues.

L'intégration de cette chaire à l'Université de Bourgogne avait sa raison d'être puisque elle est l'une des rares universités dans le monde à être propriétaire d'un vignoble AOC, qu'elle exploite dans la côte de Nuits-Saint-Georges. Elle s'est dotée d'une filière oenologie et de structures de formation et de recherche sur la vigne, le vin et leur patrimoine culturel.

Dès sa mise en place, la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public ou de manifestations culturelles.

En 2007, le Grand Dijon a participé au soutien de la Chaire UNESCO à hauteur de 20 000 € ; depuis 2011, le Grand Dijon participe à hauteur de 25 000 € par an. Ces manifestations ont également bénéficié du soutien financier du monde académique (Université de Bourgogne, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), des collectivités territoriales (Région Bourgogne, Ville de Dijon), et de la CCI de Côte d'Or.

En janvier 2013, la Chaire UNESCO a adressé au Grand Dijon le bilan détaillé des actions 2012, qui souligne le développement international de la Chaire UNESCO.

Le programme prévisionnel des actions 2013 est le suivant :

- Activités de formation (en France, en Roumanie, au Brésil et en Uruguay)
- Activités de recherche, valorisation et diffusion des savoirs ;
- Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Publications ;
- Renforcement du réseau international ;
- Manifestations culturelles.

Dans le cadre de la convention UniversCités et au vu du budget prévisionnel de 162 500 € (voir détail annexé), la Communauté d'agglomération dijonnaise est sollicitée pour une participation de 25 000 € à l'identique de l'an passé, afin de financer les actions 2013 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin »

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement des actions 2013 de la Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin", aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la Convention à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, fixant les modalités de versement de la subvention;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Chaire UNESCO Culture et Traditions du Vin

Budget prévisionnel 2013

RECETTES (TTC)		DEPENSES (TTC) €	
- Région Bourgogne	50.000 €	1. Fonctionnement de la Chaire	
- BIVB	40.000 €	- Matériel informatique, petit matériel, consommables, frais divers, communication, fonctionnement	25.000 €
- Grand Dijon	25.000 €	- Vacations, dont développement de la base de données du réseau, de la Revue Electronique « Territoires du Vin »	15.500 €
- Ville de Dijon	5.000 €	- Logistique événementielle (frais d'organisation colloques, ateliers, séminaires, conférences...)	25.000 €
- Université de Bourgogne	30.000 €	2. Programme de recherche et d'échanges	
- Maison Boisset. La famille des grands vins	5.000 €	a) Colloques internationaux, ateliers, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	
- Société Civile du Domaine de la Romanée Conti	2.500 €	- Frais de mission	64.000 €
- CCI Bourgogne	2.500 €	b) Aide à la publication, dont revue électronique « Territoires du Vin » et aide à la valorisation	13.000 €
- Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté	2.500 €	d) Soutien jeunes chercheurs (Master, Doctorat)	20.000 €
TOTAL TTC	162.500 €	TOTAL TTC	162.500 €

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE



Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin »

- Programme d'actions -

Entre les soussignés :

Le Grand Dijon, Communauté de l'Agglomération dijonnaise,
représentée par Monsieur François REBSAMEN, président,
dûment habilité par délibération en date du 21 mars 2013

d'une part,

Et :

L'Université de Bourgogne,
représentée par Monsieur Alain BONNIN, président,
dûment habilité par son conseil d'administration,

d'autre part.

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

Avec la convention de partenariat UniversCités 2009-2012 dont la durée a été prolongée de deux ans (2013-2014) a travers un avenant signé le 15/10/2012, le Grand Dijon a réaffirmé son soutien à l'Université de Bourgogne, en tant qu'acteur important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire. Dans ce cadre, le Grand Dijon poursuit son engagement auprès de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006, a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. Dès sa mise en place, elle a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'Université de Bourgogne pour le programme d'actions 2013 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » et de définir les modalités de versement de cette subvention.

Article 2 - PRESENTATION DU PROJET

Le programme prévisionnel 2013 de la Chaire UNESCO, pour lequel une subvention de 25 000 € est demandée, est le suivant :

- Activités de formation (en France, en Roumanie, au Brésil et en Uruguay)
- Activités de recherche, valorisation et diffusion des savoirs ;
- Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Publications ;
- Renforcement du réseau international ;
- Manifestations culturelles.

Article 3 - FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer les actions 2013 de la Chaire UNESCO, le Grand Dijon est, entre autres, sollicité pour un montant total de 25 000 €, avec le budget prévisionnel ci-après :

RECETTES		DEPENSES	
<ul style="list-style-type: none">• Conseil Régional Bourgogne	50 000 €	1 – Fonctionnement de la Chaire	
<ul style="list-style-type: none">• BIVB	40 000 €	<ul style="list-style-type: none">• Matériel informatique, petit matériel, consommables, frais divers, communication, fonctionnement	25 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Grand Dijon	25 000 €	<ul style="list-style-type: none">• Vacances dont développement du web et de la Revue Electronique « Territoires du Vin »	15 500 €
<ul style="list-style-type: none">• Ville de Dijon	5 000 €	<ul style="list-style-type: none">• Logistique événementielle (frais d'organisation colloques, ateliers, séminaires, conférences...)	25 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Université de Bourgogne	30 000 €	2 – Programme de recherche et d'échanges	
<ul style="list-style-type: none">• Maison Boisset. La famille des grands vins	5 000 €	a) Colloques internationaux, ateliers, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	
<ul style="list-style-type: none">• Société Civile du Domaine de la Romanée Conti	2 500 €	<ul style="list-style-type: none">- frais de mission	64 000 €
<ul style="list-style-type: none">• CCI Bourgogne	2 500 €	b) Aide à la publication dont revue électronique « Territoires du Vin » et aide à la valorisation	
<ul style="list-style-type: none">• Banques Populaire de Bourgogne Franche Comté	2 500 €	d) Soutien jeunes chercheurs (Master, Doctorat)	13 000 €
			20 000 €
TOTAL TTC	162 500 €	TOTAL TTC	162 500 €

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La subvention 2013 d'un montant de 25 000 € sera versée en une fois, dès notification de la présente convention à l'Université de Bourgogne.

Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 6 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

L'Université de Bourgogne s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la réalisation des actions 2013 de la Chaire UNESCO, à l'exclusion de toute autre opération.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer au Grand Dijon le bilan des actions 2013 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », lorsque ces dernières seront entièrement réalisées.

Article 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Grand Dijon,
Le Président,

Pour l'Université de Bourgogne,
Le Président,

François REBSAMEN

Alain BONNIN